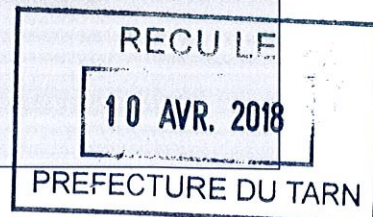


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**CONSEIL DU SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DU GRAND ALBIGEOIS**

SEANCE DU 4 AVRIL 2018 A 18H30



**N°06/2018 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'INSTERSCOT DU
GRAND BASSIN TOULOUSAIN**

Date de convocation : 26/03/2018
Nombre de délégués présents : 20
Titulaires : 15
Suppléants : 5
Votants : 20

L'An Deux Mille dix-huit, le quatre avril, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence du Grand Albigeois s'est réuni à la mairie de Saint-Juéry, salle du conseil municipal, en séance publique, sur convocation de Madame Anne-Marie Rosé, Présidente.

Présidait la séance : Madame Anne-Marie ROSÉ

Secrétaire de séance : Madame Sarah Laurens

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires : Mesdames, Sarah Laurens, Muriel Roques-Etienne, Anne-Marie Rosé, Messieurs, Jean-Guy Augé, Damien Chamayou, Jean-Pierre Lefloch, Gérard Puech, Eric Pujol, Jean-Luc Cantaloube, Jean-Claude Madaule, Claude Olivier, Louis Barret, Guy Bories, Jean-Michel Bouat, Alain Fabre.

Suppléants votants : Madame Laurence Pujol, Messieurs, Bernard Trouilhet, Bernard Grialou, Claude Julien, Thierry Mallé

ETAIENT EXCUSES : Mesdames, Sandrine Sandral, Floriane Thomas, Isabelle Calmet, Michèle Barrau-Sartres, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Emmanuelle Pierry, Marie-Claude Vabre, Chantal Capelle, Najat Delpéyrat, Nadège Moguen, Claudine Montels, Emilie Raynal, Messieurs, Jean-Louis Puech, Patrick Ramond, Alain Séverac, Claude Bousquet, Serge Capgras, Jean-Luc Espitalier, Jean-Louis Fabre, Joël Marquès, Thierry Vieules, Serge Bourrel, Claude Roques, Robert Roumegoux, Henri Viaules, Régis Amiel, Hervé Boulade, Sylvian Cals, Pierre Calvignac, Jean-Paul Chamayou, Christian Cros, Emile Gozé, Alain Grimal, Gérard Poujade, Jean-Pierre Soula, Michel Trébosc, Patrick Bêteille, Philippe De Beaulieu, Thierry Dufour, Eric Guillaumin, Bruno Lailheugue, Dominique Sanchez, Pierre-Marie Sénes.

N°06/2018 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'INTERSCOT DU GRAND BASSIN TOULOUSAIN

Madame Anne-Marie Rosé, Rapporteur,

Le 14 juin 2016, réunis dans les locaux de l'AUAT, les présidents des SCoT de l'aire métropolitaine toulousaine ont pu faire le bilan positif des travaux menés dans le cadre de l'InterSCoT à 4 SCoT de l'aire urbaine toulousaine créé depuis 2006, lesquels ont permis d'établir de façon cohérente les différents exercices de SCoT.

Cette réunion a permis de préfigurer une étape de travail, dans un partenariat plus souple que l'ancien InterSCoT structuré sous la forme d'un Groupement d'Intérêt Public ayant été dissous en décembre 2016 après 10 ans d'existence.

Sur ces bases, différents échanges se sont déroulés depuis 2017 auxquels le Syndicat Mixte du SCoT du Grand Albigeois a été amené à se positionner. Ce travail a permis d'affiner les missions attendues dans le cadre de cette nouvelle démarche (pages 10 et 12 du projet de convention cadre 2017-2019 en annexe).

Le Syndicat Mixte du SCoT du Grand Albigeois adhère à cette structure depuis mai 2017.

Il est rappelé que la participation à l'InterSCoT est estimée à 0.06 € par habitant/an soit environ 6000€ pour une année pleine prélevée en section fonctionnement. La participation de chaque signataire de ladite convention-cadre sera versée sous forme d'une subvention ou d'une contribution spécifique.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention cadre 2017-2019

Vu l'avis favorable du bureau du SCoT

AYANT ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

☞ **APPROUVE** le montant de la participation annuelle fixée à 0.06 euros par habitant/an et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours,

☞ **MANDATE** madame la présidente pour signer la convention et pour les formalités administratives et contractuelles nécessaires à la mise en œuvre du partenariat.

N°06/2018 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'INSTERSCOT DU GRAND BASSIN TOULOUSAIN

RESULTAT DU VOTE :

Suffrages exprimés : 20

Pouvoir(s) :

Majorité absolue : 17

Votes favorables : 20

Votes défavorables :

Nuls :

Abstentions :

Fait et délibéré
Le 4 avril 2018
Pour extrait certifié conforme

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture
Le : 10 AVR. 2018



LA PRESIDENTE,

ANNE-MARIE ROSE

